

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
 SUISSE: Un an fr. 9.—
 Avec Bulletin officiel » 13.50
 ETRANGER: Un an fr. 18.—
 Avec Bulletin officiel » 22.—
 (Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
 Compte de Chèques postaux Il c 58

ANNONCES (Corps 7)
 CANTON 20 ct. | ETRANGER 30 ct.
 SUISSE 25 » | RÉCLAMES 50 »
 (la ligne ou son espace)

JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ“

Reines et Laitières

« Le dimanche 27 avril sera marqué d'une pierre blanche dans les annales de l'agriculture vaudoise », lisons-nous en tête du compte rendu consacré par la « Revue » au premier concours cantonal de vaches laitières et beurrières à Yverdon.

En Valais, Martigny et Sion, les deux centres importants de la zone d'élevage de la race d'Hérens, martiale et allurée, qui ont vu des milliers de personnes accourir autour des arènes improvisées, peuvent marquer d'un cailou rouge la même journée du 27 avril.

La couleur est symbolique. Faut-il dire à ceux qui ne connaissent pas tous les secrets du folk-lore alpicole, que dans nos vallées où s'est conservé l'usage de fleurir les vaches à la désalpe, une belle ceinture rouge est la décoration attribuée à la « reine des cornes » et la « ceinture blanche » plus modeste celle dévolue à la meilleure laitière du troupeau ?

Les vaches tachetées rouges du concours d'Yverdon ne méritaient que les palmes blanches. A leurs sœurs du centre du Valais, les succès plus bruyants et moins rentables.

Les manifestations de sport bovin de Martigny et de Sion ont eu un beau succès de curiosité. Une foule de promeneurs sont venus des cantons voisins, du Jura même, nous assurer-t-on. Sont-ils tous rentrés complètement satisfaits ? C'est peut-être douteux pour ceux, qui, amateurs de spectacles violents, s'attendaient à des scènes palpitantes d'horreur et dramatiques comme celles qui se déroulent dans les corridas d'Espagne et du midi de la France. Les spectateurs citadins raisonnables y ont cependant trouvé assez d'intérêt et des correspondants d'importants quotidiens, qui assistaient dimanche au match de Martigny, lui consacrent des compte rendus qui ne respirent aucunement la déception. Les initiateurs du mouvement qui, dès le début, avec une opiniâtreté digne de la meilleure cause, ont poursuivi leur affaire en ne tenant aucun compte des vives critiques qu'ils soulevaient d'abord autour d'eux, sont parvenus à leurs fins et il y a des chances pour que ces rencontres artistiques des reines ne soient que le début d'une série, les premiers pas d'une entreprise à laquelle les gens les plus positifs, les commerçants vont adhérer sans réticence.

Mais attention, qu'on n'exploite pas trop la poule aux œufs d'or, par l'impatience que l'on pourrait avoir de réaliser trop vite des rêves mirifiques.

Les amateurs ont déploré certaines défaillances de leurs favorites. Des bêtes décontenancées par la masse des yeux avides à les dévisager, ou en humeur de narguer leurs propriétaires ambitieux, ont fait grève dans l'arène. Les championnes de la race d'Hérens sont sans doute moins malléables et font preuve parfois de plus de volonté et d'individualisme que les boxeurs et autres nègres-blancs qui se battent, ou font semblant de se battre, à jour et heure fixe, devant une assistance qui a payé pour voir et applaudir. Il sera bien difficile de dresser nos superbes luttes comme l'on fait des ours et des singes savants.

C'est que, il faut le redire aux naïfs, la lutte corne à corne n'est pas la principale fonction, tant s'en faut, de la vache d'Hérens. Cette propension à chercher noise à toute intruse dans le troupeau a une signification plus utilitaire que sportive dans la population bovine de la tribu dénommée race d'Hérens (non pas confinée dans la seule vallée de ce nom, mais disséminée dans cinq ou six districts valaisans).

Comme dans tant d'autres circonstances, c'est le « struggle for life » qui est souvent le mobile qui incite les guerrières au combat. On prête quelquefois aux animaux les défauts dont leurs propriétaires sont affligés. Chez ces derniers, plus souvent que chez les vaches, on se bat pour la gloire.

Même dans son cadre naturel, que l'arène la mieux comprise sous le rapport de l'imitation du décor ne vaut pas, la vache ne s'engage pas toujours dans un combat acharné. Certaines inalpes, à Thyon, comme aux Herbages, à Bovine, à la Chaux ou aux Eta-blons, offrent des rencontres sensationnelles. D'autres, par contre, même là-haut parmi les rhododendrons, ne donnent lieu qu'à des duels anodins et sans intérêt.

Les défenseurs farouches de la pureté de cachet des choses de l'alpe ne sont pas loin de considérer les matches de reines comme une profanation semblable à celle dont se rendirent coupables ceux qui prétendaient gravir le Cervin et autres temples de la nature en banal chemin de fer. Quel est l'avis de la Heimatschutz ?

Le but avoué des combats de reines ? L'amélioration de la race. D'aucuns brandent la tête sceptiques et estiment que c'est un moyen bien détourné pour arriver au but. Un correspondant du « Valais » qui signe « Un Paysan » est de ce nombre. Il a beaucoup plus de confiance aux concours et aux subsides de l'Etat pour l'amélioration de l'espèce bovine. On peut dire que l'émulation entre possesseurs de reines existait bien longtemps avant nos arènes ; elle existait même trop, car plus d'un a été ruiné par son ambition à avoir du bétail qui triomphât par la force. Oh, manie des grands ! Certains de nos combourgeois en pourraient raconter !

A l'heure de crise où nous vivons, les subsides pour l'amélioration du bétail vont être de plus en plus réduits. Les organisateurs des matches de reines, pour faire œuvre utile, devraient consacrer le bénéfice financier de leur entreprise à l'amélioration des conditions d'élevage et au développement des qualités laitières de la vache d'Hérens. Ils en auraient l'intention.

Plus que les reines à cornes, les championnes du lait sont dignes d'intérêt. Mais sur ce terrain, nous n'avons pas les reines, loin de là. Voyez les prouesses enregistrées dimanche au concours bovin d'Yverdon, dont les conditions auraient été trop dures pour nos bestiaux.

Une vache, pour être classée, devait fournir, en 48 heures, dans la 1re catégorie, 888 grammes de matière grasse, soit 12 kilos de lait par jour, et en 2me catégorie, 1110 grammes, soit 15 kilos de lait par jour.

En 1re catégorie, le prix de championnat pour la production laitière fut décerné pour une vache venant de Colombier-sur-Morges, 33 kilos 2 de lait et 1.059 de matière grasse en 48 h.

En même catégorie, le record beurrier est atteint par une autre vache de la région morgienne, dont les 29,3 kilos de lait ont une teneur en beurre de 1,179 kilos.

En 2me catégorie, le championnat laitier est dévolu pour une vache du Brassus (val de Joux), 46,2 kilos et 1.974 de matière grasse.

Elle est dépassée par une vache de la région d'Yverdon, 47 kilos 6 de lait et 1,986 kilos de beurre, pour laquelle on décerne le prix de championnat beurrier.

Mieux que l'excellence de sa corne, ce qui contribuera au maintien de la race d'Hérens dans ses positions actuelles, ce sera le développement intensif de sa capacité laitière, de façon que sous ce rapport elle ne soit pas trop disproportionnée à côté des races rivales. En pleine zone de la race d'Hérens, en plaine et jusqu'en Entremont, la race tachetée gagne du terrain. On devra unir les avantages pratiques du bétail autochtone, à ses caractères pittoresque et esthétique pour résister à l'invasion. G.

Le Festival libéral d'Entremont à Liddes, 4 mai 1924

Le comité d'organisation a le plaisir d'informer le public, que la direction du chemin de fer Martigny-Orsières a bien voulu mettre en exploitation, le dimanche 4 mai, deux trains spéciaux ayant correspondance avec les trains CFF.

Le premier part de Martigny CFF à 9 h. 30 et arrive à Orsières à 10 h. 24.

Le deuxième part d'Orsières à 20 h. 15 et arrive à Martigny CFF à 21 h. 12.

Ces trains font arrêt à toutes les stations, afin de faciliter le voyage de tous nos amis des vallées d'Entremont et de la plaine, auxquels nous adressons l'appel pour assister nombreux à cette manifestation musicale et politique, dont voici le programme :

12 h. 15. Arrivée des sociétés. Répétition des morceaux d'ensemble.

12 h. 30. Cortège en ville. Vin d'honneur. Discours de réception par M. Méroz, président. Exécution des morceaux d'ensemble.

13 h. 30. Départ pour la place de fête.

CONCERT

- Bagnes: L'AVENIR. a) « Rêves sur l'Océan », fantaisie, E. Marsal. b) « La Voix du Cœur », fantaisie, P. Pautrat.
- Orsières: L'ECHO D'ORNY. « Maritana », fantaisie sur l'opéra de J. Kessels.
- Sembrancher: L'AVENIR. « Le Trouvère », fantaisie sur l'opéra, Verdi.
- Bovernier: L'UNION. Ouverture sur le « Masque de fer », Mourgue.
- Liddes: LA FRATERNITE. a) « Les Chevaliers du travail », fantaisie, par P. Pautrat. b) « Rêves sur l'Océan », fantaisie, E. Marsal.

18 h. 45. Clôture de la fête. Bal champêtre. Invitation cordiale. Le Comité.

Tous à Liddes dimanche !

UN PARLEMENT D'ENFANTS

Le jour de Pâques une cérémonie tout à fait originale s'est déroulée à la Chambre des députés de Tchecoslovaquie. Les enfants des écoles, au nombre de 250,000 environ, avaient délégué un représentant pour cent écoles, afin de les représenter à une session parlementaire des enfants, sous les auspices des autorités.

Le dimanche après-midi, cent délégués occupèrent les sièges des députés en vacances. Le président de la république, M. Bénès, tous les ministres occupaient les tribunes.

Le Parlement d'enfants tint une séance au cours de laquelle furent discutées des questions mûrement préparées par les groupements écoliers. A l'ordre du jour figuraient des questions morales et humanitaires, mais le parlement d'enfants fit aussi une incursion dans le domaine politique et réclama des aînés présents dans les tribunes qu'ils fissent tout pour préserver la paix. Il formula le vœu que la coutume tchecoslovaque d'après laquelle, depuis trois ans, une trêve de tous les partis a lieu pendant la semaine sainte fût étendue au monde entier.

Les délégués avaient de douze à seize ans. Beaucoup, parmi les plus jeunes improvisèrent des discours fort bien venus. Tous les jeunes députés d'un jour furent fidèles à la consigne qui consistait à ne proposer que des questions politiques capables de produire des résultats.

Cette curieuse manifestation montre que la campagne d'éducation populaire de la jeunesse entreprise et poursuivie notamment par Mlle Masaryk, fille du président de la République, a commencé de porter ses fruits.

— Que va dire M. Burgener de cette curieuse manifestation des Tchecoslovaques en herbe... relatée avec sympathie par nos divers journaux ? Chose pareille serait-elle possible et tolérable dans notre pays doté de vieilles libertés ? Le directeur de l'Instruction publique verrait même avec terreurs se créer un parlement de régents valaisans. — Réd.

Pour les paysans des régions montagneuses

Le Conseil fédéral fut invité en son temps, par un postulat, à vouer une attention spéciale à la situation des petits paysans et des agriculteurs des régions montagneuses. On lui demandait à cet égard de prendre les mesures appropriées ou de faire des propositions en vue de mener à chef l'action de secours qui s'impose du fait de la crise. Le Département de l'Economie publique propose de biffer ce postulat de la liste des objets à l'ordre du jour. Voici les motifs qu'il invoque :

La crise agricole à laquelle fait allusion le postulat a été provoquée notamment par la baisse extraordinaire en 1922 des prix des produits agricoles, surtout du lait et du bétail, puis par le déficit dans la récolte des fourrages, des céréales et d'autres cultures.

Pour parer aux conséquences de cette crise, la Confédération organisa deux actions de secours extraordinaires, savoir: L'action de secours en faveur des producteurs de lait, en vertu de l'arrêté fédéral du 7 avril 1922, et l'action de secours extraordinaire en faveur des éleveurs suisses de bétail bovin, conformément à l'arrêté fédéral du 12 octobre 1922. Dans l'application de ces mesures, surtout de la seconde, il a été tenu compte autant que possible des besoins des petits paysans, particulièrement des agriculteurs des régions montagneuses.

Les conditions du marché pour tous les produits agricoles, notamment pour le bétail de

toute catégorie, se sont sensiblement améliorées en 1923. En automne, les éleveurs des régions montagneuses ont pu se défaire à de bons prix du trop plein de leurs étables et l'on peut dire que les réserves de fourrages au pays suffisent presque partout pour hiverner le troupeau bovin dans de bonnes conditions. Somme toute, la situation économique de l'agriculture suisse, sans en exclure la montagne, s'est notablement améliorée en 1923, de sorte qu'aujourd'hui aucune mesure exceptionnelle ne paraît plus nécessaire pour parer à la crise agricole de 1922, dont les effets ne furent que passagers.

(P. S. M.)

Un remède efficace contre la fièvre aphteuse

La « Gazette de Lausanne » publiait sous ce titre, dans son numéro du 23 avril, la communication suivante d'un de ses lecteurs à l'étranger ému par l'apparition de la fièvre aphteuse dans le canton de Vaud :

Depuis 27 ans que je pratique en Italie l'élevage dans mon domaine de S. Felice Circeo (sur les flancs du classique Mont de Circé), je n'ai jamais perdu une bête à cornes du fait de la fièvre aphteuse quoique mon bétail ait été atteint cinq fois de cette affreuse maladie.

J'emploie pour la combattre un remède fort simple, à la portée de tout le monde, qui consiste en un mélange de vinaigre et de sel (un kilogramme de sel dissous dans un litre de vinaigre) avec lequel on lave les muqueuses et l'intérieur de la bouche des animaux atteints. En même temps, je leur fais administrer un bon bain de pieds contenant 5% de sulfate de cuivre. Au bout de peu de jours toute trace de maladie disparaît et les animaux ne tardent pas à se remettre complètement.

Comme on le voit, c'est en somme un remède de bonne femme. Je ne me vante pas d'ailleurs de l'avoir découvert: le régisseur de mon domaine, qui est originaire de la Romagne, me l'a apporté de son pays, où il l'avait vu appliquer.

Je n'ai jamais cru devoir faire connaître ce remède, que je croyais connu et employé d'une manière générale. Or, je viens d'apprendre que ce n'est pas le cas: un article paru dans une excellente revue agricole du Piémont (le « Coltivatore » de Casale) le recommande comme une nouveauté, découverte par un prêtre-agriculteur des environs de Padoue, et qualifie ce remède d'« infallible ».

Le directeur de la susdite revue, qui pourtant est un professeur d'agriculture de grande renommée, en remerciant son collaborateur de lui avoir indiqué ce remède, si simple et à la portée de tout le monde, déclare qu'il ignorait cette manière de traiter la fièvre aphteuse, « qu'aucun traité de zootechnie n'a jamais mentionnée. »

C'est pour cette raison que j'ai cru devoir le faire connaître aux lecteurs de la « Gazette », heureux si de cette façon je pouvais rendre service au pays de mes ancêtres.

J'ajoute qu'un numéro suivant de la susdite revue contient une déclaration du régisseur du domaine du comte Senni à Frascati, lequel affirme que depuis quelques années lui aussi emploie ce remède (qui lui fut indiqué par un vieux vacher des environs), grâce auquel, après une dizaine de jours de maladie, ses vaches ont été guéries. Il conclut en disant que son exemple a été suivi par de nombreux propriétaires de bétail de la localité, qui tous s'en sont bien trouvés. Le remède est fort simple; il ne peut en tout cas point faire de mal; pourquoi ne pas l'essayer.

Rome, avril 1924. James AGUET.

Le professeur Dahmen, de la faculté berlinoise de médecine vétérinaire aurait découvert et réussi à isoler le microbe de la fièvre aphteuse.

Le meilleur chemin pour parvenir au cœur d'un homme, c'est de passer par son estomac.

Il n'y a pas de repos pour les peuples libres. Le repos, c'est une idée monarchique. Le peuple, comme tous les organismes vivants, ne connaît pas le repos. (G. Clemenceau, à Jules Ferry).

VALAIS

Emprunt du consortium de l'assainissement de la plaine

On ne peut guère s'expliquer pourquoi les assemblées primaires de certaines communes du consortium ont refusé d'adhérer à un projet d'emprunt de deux millions, à faire auprès de la Banque cantonale. Leur décision équivaut à un maintien de la dette en compte-courant, soit à un taux d'intérêt onéreux. Ces communes se bercent-elles de l'illusion qu'en agissant isolément et pour leur propre compte, elles pourraient trouver à emprunter à un taux inférieur au 5 1/2 % prévu pour l'emprunt collectif ? Il doit en être ainsi, car l'on ne comprendrait pas que des citoyens conscients et soucieux des finances de leur commune pussent décider de continuer à payer le 6 1/2 % alors que la possibilité leur était donnée de ne payer que le 5 1/2 %, et, en outre, de ne pas être bousculés pour le paiement du capital.

Il nous est revenu que les citoyens n'ont pas été suffisamment éclairés, à telle enseigne que l'un d'eux, qui a émis un vote négatif, nous a dit : « nous avons voté contre, car nous ne voulions pas la solidarité entre communes ». Quel n'a pas été son étonnement d'apprendre que cette solidarité existait déjà, en vertu des statuts pour la dette en compte-courant, et que ce n'est pas un vote négatif d'une commune qui pouvait la dégager, pas plus qu'un vote affirmatif n'entraînait une aggravation de la solidarité inter-communale. Les communes restent solidaires, comme elles le sont déjà, et la seule question qu'elles avaient à résoudre est la suivante : Voulons-nous laisser notre dette en compte-courant à un taux élevé, et risquer un remboursement brusque, ou voulons-nous contracter un emprunt à terme, à un taux plus modéré ? Les communes ayant accepté l'emprunt le contracteront ensemble pour leurs parts, et puissent les autres ne pas trop pâtir de leur décision.

Ajoutons que le « Nouvelliste » et le « Valais » ont publié des chiffres de répartition entre communes qui ne correspondent nullement à la réalité.

Le président du consortium.

FÊTE CANTONALE DE MUSIQUE A VIÈGE. — (Comm.) — Grâce à l'amabilité de la direction de la ligne Viège-Zermatt, il est possible de profiter de la fête cantonale de musique de Viège pour faire une excursion à Zermatt, à des prix très modestes.

En l'effet, le Viège-Zermatt accorde du 20 au 24 et du 26 au 30 mai 1924, une réduction de 75 % sur le prix des billets ordinaires de retour, ce qui fait fr. 5.25 Viège-Zermatt et retour.

La ligne du Gornergrat accorde les mêmes réductions que le Viège-Zermatt, pour autant que la ligne Zermatt-Gornergrat pourra être ouverte à l'exploitation, en tous cas cette ligne sera ouverte sur le tronçon Zermatt-Riffelberg.

Nous exprimons ici nos plus vifs remerciements aux compagnies du Viège-Zermatt et du Gornergrat et à leurs directeurs et ne voulons pas manquer de rendre attentifs sur les beautés uniques d'une promenade à Zermatt et alentours, sites qui auront à ce moment-là revêtus leurs plus beaux atours du printemps.

Les billets d'aller et retour seront délivrés aux guichets aux voyageurs de Viège et de Zermatt sur la simple présentation de la carte de fête de la Fête cantonale de musique de Viège, les 24 et 25 mai 1924. Le prix de la carte de fête est fixé à fr. 8.— Elle donne d'abord droit aux entrées pour les concerts du dimanche 25 et dans la cantine officielle où auront lieu les concerts donnés par les harmonies et fanfares du Valais; deuxièmement au banquet du dimanche à midi, également dans la cantine.

Nous espérons que les réductions ci-dessus désignées engageront maints amis de la musique et de la nature de participer à la fête et d'en profiter pour faire une excursion à Zermatt et au Gornergrat, joyau des hautes Alpes valaisannes, persuadés que personne ne regrettera la course.

Le Comité de presse.

FESTIVAL DE CHANT à Chalais, le 11 mai 1924

Le III^e festival du groupement des chanteurs du Valais central aura lieu cette année à Chalais, le 11 mai prochain. Rien ne sera négligé pour assurer la réussite de cette manifestation d'art populaire que rehaussera la présence de nos hautes autorités. Aussi, il est à souhaiter que nos populations tenant à prouver qu'elles comprennent le rôle bienfaisant du chant, appuient courageusement les efforts de notre mouvement en se rendant en rangs serrés à Chalais. Ce sera pour tous une occasion de plus de se rendre compte et de se réjouir des réels progrès accomplis par nos sociétés dans le cours de ces dernières années, progrès représentant le fruit de quel long travail persévérant réalisé en dépit de com-

bien de difficultés qui marquent trop souvent de leur sceau les œuvres les meilleures.

Donc, venez nombreux à Chalais, le 11 mai, applaudir vos amis chanteurs et célébrer avec eux les gloires de la Patrie et les beautés de notre pays.

Examens cantonaux d'apprentissage. — Ils auront lieu à Sierre, les 6, 7 et 8 mai, à la maison d'école. La lecture des rapports d'experts et discussion se tiendront au Restaurant Arnold.

Les apprentis et apprenties appartiennent aux métiers suivants :

Bouchers 4; boulangers 3; charpentier 1; charrons 2; cimenteur 1; cordonniers 6; cuisinier 1; dessinateur-architecte 1; ferblantier 1; horloger 1; installateur 1; maréchaux 7; mécaniciens 9; mécaniciens-dentistes 2; menuisiers-ébénistes 15; monteurs-électriciens 5; peintres 2; plombier 1; relieur 1; serruriers 13; tailleurs 2; tanneur 1; tapissier 1; tapissier-sellier 1; typographes 3. — Total 85 (en 1920: 29 garçons).

Couturières pour dames 33; couturières pour hommes 9; lingères 14; modistes 5; repasseuses 3. — Total 64 (en 1920: 45 filles).

Il y a donc en tout 149 apprentis (en 1920: 74) qui représentent 31 professions.

Les experts sont au nombre de 54, répartis comme suit: professionnels 48; scolaires 3; de dessin 3.

Les apprentis travailleront pendant deux jours dans 41 ateliers.

Les examens comprennent: a) un examen pratique, travail d'atelier, fixé par les experts et devant être exécutés sous leurs yeux; b) un examen théorique sur les connaissances indispensables à l'exercice de la profession (outils, matériaux, leur prix, et leur revient, etc.); c) un examen sur les connaissances scolaires (composition, calcul écrit et oral, comptabilité); d) un examen de dessin.

La commission cantonale des apprentissages se compose comme suit: Président: M. William Haenni, ingénieur; vice-président: M. Adolphe Rey, député, Sierre; secrétaire: M. Lucas Jost, Sion; membres: M. Francis Burgener, président de Viège; M. G. Spagnoli, directeur des cours professionnels, à Martigny.

La chasse en 1923. — Il résulte d'une statistique entreprise par la police cantonale auprès des chasseurs du canton, que la valeur du gibier abattu pendant la période de chasse de 1923 atteint la somme de fr. 74,620. Ce montant représente le prix de vente de: 184 chamois, 1107 marmottes, 431 lièvres blancs, 4513 lièvres gris 152 perdrix blanches, 73 coqs de bruyère, 22 chevreuils, 519 renards, 43 martres; 34 fouines, 41 blaireaux, 241 faisans, 197 perdrix rouges, 513 perdrix grises, 291 canards, 63 bécasses, 76 cailles, 83 gelinottes.

Par contre, la vente des 981 permis de chasse délivrés dans le canton en 1923 n'a procuré à la Caisse d'Etat qu'une recette de fr. 31330.—

L'antracite du Valais. — L'agence « Republica » communique :

Nos mines d'antracite qui avaient acquis une certaine importance pendant la guerre au moment où la pénurie de charbon se faisait sentir, ont vu depuis l'année 1920, leur production diminuer d'année en année. Dernièrement, les deux plus importantes concessions, celles de Grône et de Chandoline près de Sion, ont passé en main de la Société des valeurs industrielles de Lucerne. Il est maintenant question d'employer l'antracite valaisan pour la fabrication du ferro-silicium. La réalisation de ce projet donnerait aux mines valaisannes un nouvel essor.

FOIRES DE MAL. — Mörel, le 5; — Bagnes, le 20; — Ernen, le 27; — Glis, le 28; — Loèche-Ville, le 1er; — Martigny-Bourg, le 12; — Monthey, le 21; — Sembrancher, le 1er; — Sierre, le 26; — Sion, les 3, 10, 24; — Stalden, le 14; — St-Maurice, le 26; — Troistorrens, le 6; — Vissoie, le 7; — Orsières, le 16; — Unterbach, le 31.

Le tremblement de terre. — Notre confrère « le Mont-Blanc », d'Aoste, signale que la secousse de tremblement de terre (« sussulto »), dit-il, a été ressentie dans cette ville, lundi 21 avril, à 23 h. et demie, donc à peu près en même temps que les effets du sisme ont été sensibles chez nous, à Viège et dans la vallée d'Entremont entre autres régions.

C. F. F. — Traction électrique. — On prévoit que s'il n'y a pas d'accroc, la traction électrique pourra commencer à fonctionner sur la ligne Lausanne-St-Maurice à partir du 20 mai.

Chancellerie d'Etat. — Le 26 avril, le Conseil d'Etat a appelé au poste de chancelier, pour remplacer M. Oswald Allet, démissionnaire, M. René de Preux, vice-chancelier en activité depuis 1913. Il est âgé de 43 ans. C'est le frère de MM. Henri de Preux, ingénieur cantonal, et Charles de Preux, directeur du Pénitencier.

La famille de Preux est bien la favorite du régime.

ST-MAURICE. — Autour des forts. — Les fortifications de Saint-Maurice ont exécuté ces jours-ci des tirs au canon. Quelques shrap-

nells sont tombés sur la route cantonale entre Evionnaz et Saint-Maurice, au moment où le camion d'une maison de commerce de cette dernière localité circulait. Le personnel de ce véhicule s'est en toute hâte réfugié sous celui-ci. Un enfant se trouvant non loin de là a été blessé. Le tir a pris fin sur avertissement donné par un cycliste aux officiers du fort.

Il s'agirait de shrapnells du calibre 5,3, qui auraient, semble-t-il, éclaté prématurément.

SIERRE. — Foire de Ste-Catherine. — A Sierre, on tient les foires le lundi; or, il arrive que, le jour de Ste-Catherine se trouve au milieu ou vers la fin de la semaine aussi bien qu'au commencement, et l'on ne sait pas alors si la foire a lieu avant ou après ce jour.

Pour régulariser la position de cette foire dans le calendrier, l'autorité communale a demandé au gouvernement le transfert de cette foire au lundi qui précède le 26 novembre. Les oppositions éventuelles à ce transfert doivent être adressées au Département de l'Intérieur avant le 20 mai.

SAVIESE. — Accident mortel. — Dimanche soir, vers 22 h. Basile Reynard, de Vuisse, 45 à 50 ans, célibataire, a fait une chute et s'est tué dans les tragiques rochers de la Soie, où fut précipité l'évêque Guichard Tavelli, au 14^{me} siècle.

AYENT. — Trois nouveaux Constantins. — Une dame Christine Constantin, du hameau de Saxonne, commune d'Ayent, vient de donner naissance à trois enfants, deux filles et un garçon. Les nouveaux-nés et la mère se portent bien.

On compte en Suisse, autour de 10 cas de naissances trijumelles par an en moyenne.

ZERMATT. — Alpinisme d'hiver. — Une caravane de 6 personnes, dont une dame Noll, viennent de se rendre en ski de la cabane Britannia (Saas-Fée) à Zermatt, par l'Adlerpass. Les deux Suisses faisant partie de la caravane sont montés de la cabane Bétémpas au Breithorn et sont descendus par le col du Théodule. Si le temps le permet, Mme Noll et deux de ses compagnons vont tenter également l'ascension du Breithorn et du Zumsteinpitze (Mont-Rose).

Chronique sédunoise

DECISIONS MUNICIPALES

(Extraits)

Budget pour 1924. — Le Conseil discute le projet de budget qui lui est présenté par la commission des finances. La première question qui se pose est celle de savoir si l'on peut cette année également accorder une réduction de l'impôt et le cas échéant dans quelle mesure. Peut-on maintenir l'escompte de 5 % adopté l'an dernier ou peut-on aller plus loin et porter le taux d'escompte au 7 % ?

Il reste en outre à prendre une décision sur la requête du parti ouvrier socialiste tendant à une réduction de la taxe de ménage de fr. 12.— à 6.—.

Après discussion, le taux de la réduction d'impôt est porté du 5 % au 7 %. Puis, le budget de 1924 est arrêté comme suit :

Recettes	fr. 843.130.—
Dépenses	» 848.529.—

Excédent de dépenses fr. 5.399.—

La requête du parti ouvrier socialiste est écartée, la taxe de fr. 12.— ayant été perçue depuis plus de 50 ans déjà, et remontant donc à une époque où l'argent avait bien plus de valeur que maintenant. Le Conseil estime que le chiffre n'en est pas exagéré.

Bilan de 1923. — Pour la première fois, le bilan des Services industriels a été fusionné complètement avec celui de la commune. Le Conseil l'arrête comme suit :

Passif	fr. 5,321,017.10
Actif	» 4,959,721.80

Excédent du passif fr. 361,295.30

La valeur du battoir est ramenée au prix d'achat, soit à fr. 25,000.—, le surplus étant imputé sur la réduction du passif ressortant du compte de 1923.

Le poste « bisse Lienne-Sionne » est amorti au complet dans le compte administratif par transport sur le poste du réseau d'égoût.

Fonds spéciaux et comptes de bienfaisance. — Sont approuvés en outre les comptes des fonds spéciaux gérés par la commune, à savoir: fonds des écoles, fonds paroissial, fonds des soupes scolaires, fonds des enterrements gratuits, fonds de réserve du service du feu, fonds pour le développement de l'instruction professionnelle à Sion, à l'usage de la Société des commerçants à Sion, des boy-scouts sédunois, ainsi que les comptes de bienfaisance qui se présentent comme suit :

Recettes	fr. 8,434.73
Dépenses	» 14,102.05
Excédent des dépenses couvert par le compte d'administration	fr. 5,667.32

MARTIGNY

Club alpin

Le groupe de Martigny est convoqué vendredi 2 mai, à 20 h. 30, au local.

Ordre du jour: Inauguration du fanion du groupe de St-Maurice. — Divers. .

Succès libéraux au Tessin

L'élection des juges de districts a eu lieu dimanche dans tout le canton. Dans six districts, les juges sortant de charge ont été réélus. A Locarno, l'avocat Fréd. Bazzi, candidat libéral, a été élu à une majorité de 680 voix contre l'avocat Gianatelli, candidat des conservateurs. Dans le district de Riviera, le libéral Olgiatti a été élu par une majorité de 100 voix contre son adversaire conservateur.

En Suisse

LES QUESTIONS TESSINOISES

(P. S. M.). — La conférence entre le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat tessinois a eu lieu lundi, au Palais fédéral; les débats qui se sont prolongés jusqu'au soir ont donné une image fort détaillée de la situation du canton méridional. Il n'était d'ailleurs pas question de prendre des décisions proprement dites, mais on put cependant arriver à certaines conclusions qui achèveront l'avènement des mesures que l'on pourra prendre dans la suite.

Le Conseil fédéral reconnaît que le Tessin indépendamment des difficultés économiques dont tout le canton est aujourd'hui plus ou moins victime, se trouve placé dans des circonstances exceptionnelles qui aggravent spécialement sa situation. Le fait de la convocation d'une conférence analogue prouvait déjà dans une certaine mesure que les autorités fédérales avaient reconnu la nécessité de soumettre la question à un examen spécial. Or le débat a permis de conclure que, en effet, on avait à faire à une situation particulière que la crise économique n'était pas seule à expliquer.

Un autre résultat de la conférence consiste en ce que le Conseil fédéral a été amené à conclure qu'il s'agissait d'envisager des mesures propres à alléger ces difficultés. On ne saurait cependant préciser encore l'attitude de nos autorités à l'égard des divers postulats présentés par le gouvernement tessinois. On déclara cependant au sein de la conférence que ces points avaient été soumis à un examen minutieux et que les travaux se poursuivaient à cet égard. On peut donc déduire de cet aveu que le Conseil fédéral est disposé à entrer en matière en vue des mesures à prendre.

Il y va de l'intérêt du canton du Tessin comme aussi de la Confédération que rien ne soit négligé pour accélérer ces démarches. Ajoutons encore que ces questions auraient dû recevoir leur solution il y a dix ans déjà, mais que la guerre s'y est opposée. Or, le moment est aujourd'hui venu et rien ne saurait impliquer des retards dans ce domaine, en dépit des difficultés actuelles. Il faut donc marquer cette date du 28 avril, d'un caillou blanc dans les annales du Tessin et compter fermement que la bonne volonté, qui s'est manifestée en cette journée, contribuera à hâter les solutions attendues.

LA CATASTROPHE DE BELLINZONE

L'ambassadeur de France, M. Allizé, et le ministre de Grande-Bretagne, M. Spering, ont exprimé au Conseil fédéral la sympathie de leurs gouvernements à l'occasion de la catastrophe de Bellinzone.

Les chargés d'affaires du Chili et de la république du Venezuela ont également exprimé la sympathie de leur gouvernement.

Selon les « Basler Nachrichten », l'examen d'un guide Bedaeker aurait permis de constater que l'épouse de M. Wertheim, directeur, était également avec son mari au nombre des personnes qui ont péri dans l'accident de Bellinzone.

Le wagon funéraire transportant les corps du Dr Helfferich et de sa mère est arrivé en gare de Mannheim, mardi à 16 h. Les deux cercueils disparaissaient sous les magnifiques couronnes offertes par les autorités suisses.

Trois doigts coupés

Mardi, à Bullet, près Ste-Croix, M. Duvoisin travaillait à la scie circulaire lorsque, à la suite d'un faux mouvement, il eut les trois derniers doigts de la main droite sectionnés au milieu, et l'index fortement abimé.

La victime, immédiatement conduite à l'infirmerie de Ste-Croix, y reçut les premiers soins de M. le Dr Rittmeyer qui pratiqua l'opération nécessaire. M. Duvoisin est âgé de 28 ans, marié et père d'un enfant.

La musique dans l'armée

M. D. Meystre, instructeur-trompette de la 1^{re} division, à la caserne de Lausanne, vient de prendre sa retraite, après 35 ans d'activité.

Le crime de Signy

Le jury qui assistait aux délibérations du tribunal de Nyon a reconnu Jules Bovard, coupable d'assassinat, en octobre 1923, sur un vieillard nommé François Sonnard, habitant seul une maison écartée près de Signy. Le vol était le mobile du crime.

Taxes postales

A partir du 15 mai, la taxe des cartes postales pour l'étranger sera réduite de 25 à 20 centimes. En outre, le Conseil fédéral a l'intention de réduire, après le congrès international des postes qui aura lieu à Stockholm, la taxe des lettres pour l'étranger, jusqu'à 20 grammes, de 40 à 30 centimes. Cette dernière mesure sera prise à partir du 1^{er} octobre.

A la Fosse aux Ours

Mercredi, Saemel, l'un des doyens de la fosse aux ours de Berne, vieux querelleur, se précipita tout à coup sur Jani son propre père. Le gardien essaya en vain de séparer les deux antagonistes au moyen d'une perche. N'y réussissant pas, il courut chercher le tuyau d'arrosage. Trop tard, hélas! l'irrespectueux Saemel avait gratifié son père d'une profonde

blessure aux reins. Mais grâce aux soins rapidement prodigués, le blessé fut bientôt hors de danger.

Le respect pour les parents s'en va!

Accident d'aviation

Mardi matin, à Dubendorf, le lieutenant aviateur Georges Guye, de Neuchâtel, ayant à bord comme observateur, le lieutenant Scheidegger, a été victime d'un accident mortel, au cours d'un exercice combiné avec ceux de la brigade d'infanterie 16, en service dans le Toggenbourg.

Peu après le départ, l'appareil fut entraîné par un vent violent, vint s'écraser sur le sol et s'enflamma.

Le lieutenant Guye fut carbonisé.

Le lieutenant Scheidegger s'en tire avec une fracture de la jambe.

Immédiatement après le départ de son appareil, le pilote, arrivé à une cinquantaine de mètres de hauteur, a été surpris par un coup de vent violent. En tombant, l'aviateur n'a pas eu le temps d'arrêter son moteur, dont l'explosion était dès lors inévitable, entraînant l'incendie de l'appareil. L'enquête a montré que l'appareil était absolument intact au moment du départ. C'était un biplan d'observation E. H. 5, d'une valeur d'environ 30,000 fr. Il a été complètement détruit. Le pilote a dû être tué sur le coup.

Le lieutenant Georges Guye, de Neuchâtel, était né en 1900; il faisait partie de la première escadrille et avait gagné ses galons à l'école de recrues d'aviation; on le considérait comme un pilote capable. Le lieutenant Guye était dessinateur et pensait faire des études d'ingénieur.

Aviateurs suisses en France

Par suite du brouillard, deux aviateurs militaires suisses se rendant de Zurich à Genève se sont égarés et ont dû atterrir en territoire français, à Cussy, dans les environs de Bourg en Bresse. Après les formalités douanières et le visa des passeports, les deux aviateurs sont repartis sans incident.

Les orages

L'Institut météorologique fédéral de Zurich publie une carte de notre pays sur laquelle des courbes relient les points visités par un nombre sensiblement égal d'orages en 1923. On lit ainsi d'un coup d'œil les régions pauvres en orages (moins de 10 dans l'année) et celles où ces phénomènes ont sévi avec une fréquence croissante. On constate des maxima entre Tour de Gourze et Pléiades (18-20 orages annuels), entre Le Locle et le Val-de-Travers (15), Liestal (14), le Napf (18), le Saentis (21) l'Engadine moyenne (16), le Ceneri (27), tandis que le Valais, les Alpes bernoises, la Haute-Léventine, Glaris et le sud de Saint-Gall sont rarement visités. La fréquence, d'ailleurs, varie d'une année à l'autre.

Brasserie suisse

4000 travailleurs, ouvriers et employés, étaient occupés en 1910 dans la brasserie suisse. La guerre a occasionné une diminution sensible de la main-d'œuvre; peu à peu cependant elle augmente de nos jours. En 1919, la production totale de la brasserie suisse se montait à 889,000 hl., en 1920 à 1,043,000 hl., en 1921 à 1,343,000 hl. et en 1922 à 1,360,000 hl., ce qui n'est pas encore la moitié de la production 1911-1914, où la brasserie suisse fabriquait et vendait 3 millions d'hectolitres par an.

Le referendum à Crissier près Lausanne

Dimanche a eu lieu la votation populaire sur la suppression de l'auberge communale du Cheval Blanc. Le scrutin a donné un curieux résultat: 87 électeurs ont voté oui; 87 ont voté non. Nous ne savons si la loi prévoit ce cas. Le Conseil d'Etat vaudois départagera-t-il les voix? Ordonnera-t-il une nouvelle consultation?

La commune possède une seconde auberge, le Cercle. Il a paru à l'autorité qu'elle pouvait sans inconvénient en supprimer une, puisqu'il en reste encore quatre, ce qui semble suffisant pour une population de 1428 habitants.

Forces hydrauliques du Stockensee

Le Conseil communal de la ville de Berne s'est prononcé contre l'offre qui avait été présentée visant l'utilisation des forces hydrauliques de Stockensee-Kirell. On se souvient qu'il y a trois ans, le projet du Sanetsch fut examiné puis repoussé par cette même assemblée qui fait valoir, cette fois-ci, avant tout que l'énorme construction ne donnerait pas le rendement qu'on en attendait, attendu que les conditions de vente sont devenues très difficiles.

Reviendra-t-on au Sanetsch?

LES ACCIDENTS

— A la station de Wallenschwil (Argovie), l'ancien président de commune Meyer, d'Uetzwil, a été tué par le train. M. Meyer a voulu descendre avant l'arrêt du convoi et a roulé sous les roues.

— Mme Rosine Vollery, mère du syndic d'Aumont (Fribourg), député, conduisait sa voiture, rentrant de Payerne à Cugy. Un sidecar venant en sens inverse est entré en collision avec le véhicule. Mme Vollery a été projetée à terre si violemment qu'elle est morte des suites de ses blessures.

Examens suisses de fin d'apprentissage dans les arts et métiers

Le rapport de 1923 de l'Union suisse des Arts et Métiers sur les examens de fin d'apprentissage vient de paraître et s'occupe entre autres de l'organisation de ces examens et des résultats obtenus, de la législation cantonale y relative et des œuvres de l'enseignement professionnel, de la protection des apprentis, etc. Des lois sur l'apprentissage existent maintenant dans 21 cantons et la protection des apprentissages trouve un intérêt toujours croissant.

Les examens de fin d'apprentissage dans les arts et métiers sont maintenant introduits dans tous les cantons sous la direction générale de l'Union suisse des Arts et Métiers, par l'entremise de laquelle ils sont subventionnés par la Confédération. La participation totale a atteint en 1923 le chiffre de 13,933 apprentis examinés (comparativement à 12,659 l'année précédente, et ces apprentis examinés appartiennent à 281 métiers différents. Depuis que les arts et métiers suisses ont commencé l'organisation des examens de fin d'apprentissage (1877), 164,283 apprentis et apprenties ont été examinés. La subvention fédérale a été de fr. 88,400, les subsides des cantons de fr. 380,225 au total et les recettes d'autre nature de fr. 16,382. Les recettes totales de tous les arrondissements d'examens accusent un montant de fr. 406,963 et les dépenses de fr. 400,578.

L'ARGENTINE ET LES MONTRES SUISSES

(P. S. M.). — Au cours de la dernière session des Chambres, le Dr Bolle, conseiller national de La Chaux-de-Fonds, a posé une petite question se rapportant au tarif prohibitif appliqué par l'Argentine sur les montres. Il s'agissait de savoir si cette mesure est un effet d'une politique protectionniste ou si elle doit être considérée comme des représailles dirigées contre notre pays en raison de l'attitude prise par la Suisse à l'égard du bétail argentin.

Il est exact qu'au mois de décembre 1923, le gouvernement argentin a relevé sensiblement les droits d'entrée applicables à l'horlogerie, ainsi que, d'ailleurs, une série d'autres droits sur des marchandises n'ayant pour la Suisse qu'une importance secondaire. Les montres en nickel acquittent comme précédemment un droit de 5% de la valeur officielle, alors que le droit sur les montres en or et en argent a été porté à 12%. En outre, les valeurs officielles sur lesquelles on se base pour le dédouanement ont été généralement augmentées de 33 1/3%. Sous l'effet combiné de ces mesures, les droits perçus jusqu'ici sur les montres en métaux précieux ont été triplés. Comparés aux autres taux du tarif argentin, un droit de 12% n'est pas extraordinaire; les taux sur les tissus de coton comportent par exemple 22% de la valeur, ceux des tissus de lin 42% et des tissus de soie 47%. L'or, l'argent et le platine non ouvrés, qui, auparavant étaient exempts de droits d'entrée, paient aujourd'hui un droit de 12%. Il est avant tout regrettable que les valeurs officielles, qui sont beaucoup supérieures aux valeurs d'exportation en Suisse, aient été augmentées d'une façon démesurée.

On examine actuellement dans quel sens il serait possible d'intervenir auprès du gouvernement argentin. Le Conseil fédéral ne comprend pas l'allusion qui est faite dans la « petite question » relativement à l'importation du bétail argentin, attendu qu'aucune mesure spéciale n'a été prise à cet égard et que l'importation de l'année dernière accuse des chiffres absolument normaux, dépassant même ceux de 1913.

Nouvelles de l'Etranger

En Angleterre

A la Chambre des communes, le chancelier de l'Echiquier a annoncé l'abolition, à partir du 1er août, des droits d'importation de 33 1/3% sur les automobiles, l'horlogerie, les instruments de musique, les films cinématographiques de fabrication étrangère.

Le chancelier de l'Echiquier a en outre déclaré que :

1. Le gouvernement ne sanctionnera pas les propositions du tarif préférentiel impérial faites par le cabinet Baldwin.
2. Les droits d'importation sur les fruits secs sont abolis.
3. Les droits sur les eaux de table édulcorées sont abolis.
4. Les droits sur le thé, le café, la chicorée, le cacao sont réduits de 50%.
5. Le droit sur le sucre sera amené de 2 1/4 pence à 1 1/4 penny par livre anglaise.

Sur la base des impôts actuels, le chancelier de l'Echiquier prévoit que les recettes budgétaires totales rapporteront environ 828 millions de livres sterling. Les réductions des divers droits d'importation que le chancelier a annoncées diminueront les recettes de 34 millions, les ramenant à 794 millions. La plus-value sera donc de 4 millions de livres sterling, les dépenses étant évaluées à 790 millions.

Les élections allemandes

Elles auront lieu le 4 mai. La lutte sera vive entre les 23 partis et groupements en présence. Des incidents sont signalés.

A Breslau (Silésie), une bagarre s'est produite lundi soir à l'issue d'une réunion du parti populiste allemand entre des membres de ce parti et des communistes. La police a dû intervenir. Plusieurs personnes ont été blessées.

A Osnabruck, un jeune homme de 16 ans, apprenti ferblantier, faisant partie du mouvement populiste allemand, a tiré un coup de feu sur le chef du parti démocratique allemand, M. Adamszyk, au moment où celui-ci passait en automobile et l'a grièvement blessé.

Cà et là

— Un mouvement révolutionnaire a commencé dans la province de Sante-Clara (île de Cuba). Plusieurs arrestations de personnalités politiques ont été opérées à La Havane.

— Une grande réunion politique s'est tenue à Glasgow pour réclamer l'autonomie de l'Ecosse. Celle-ci devrait avoir un gouvernement indépendant avec pouvoirs étendus pour ce qui concerne la législation intérieure.

— Le général Diaz, duc de la Victoire, ministre de la guerre, a donné sa démission pour raisons de santé. M. Mussolini a fait appel, pour lui succéder, au général Antonio di Giorgio, commandant de la 27me division.

— Lors des récents incidents de Nice, un groupe de fascistes de Sestri-Ponente avait formé le projet d'effectuer une expédition punitive contre Nice. La police, immédiatement intervenue, obligea les jeunes fascistes à abandonner leur projet.

— C'est le lieutenant Locatelli qui prit part, pendant la guerre avec d'Annunzio, au fameux raid sur Vienne, qui prendra le commandement de l'escadrille participant au raid d'Amundsen au Pôle Nord.

— Par suite de l'explosion qui s'est produite dans la mine de Bentwood, aux Etats-Unis, 180 mineurs ne peuvent remonter à la surface, les voies d'accès étant coupées.

— L'abaissement général des salaires des fonctionnaires hollandais entre en vigueur le 1er mai. La reine Wilhelmine, de son côté, vient de mettre à la disposition du ministre des finances une partie de sa liste civile.

CHRONIQUE SPORTIVE

EPHEMERIDES SPORTIVES ET DIVERTISSEMENTS

De l'opuscule « La Saison d'été en Suisse en 1924 », publié par l'Office du tourisme nous extrayons pour ce qui concerne le Valais :

- Champéry :**
17 août. — Fête villageoise cortège historique et anciennes danses.
18-23 août. — Tournois internationaux de tennis.
24 août. — Match de football.
27 août. — Concours de danse.
Pendant la saison : Concours de tennis et de football. Bals, concerts, représentations cinématographiques, etc.
- Loèche-les-Bains :**
Concerts et tennis.
- Martigny-Ville :**
6 juillet. — Championnat valaisan cycliste par équipes, Martigny-Pont de la Morge et retour.
1re quinzaine de juillet. — Réunion des sociétés suisses de développement.
15 juillet. — Course des Alpes (automobiles).
16 juillet. — Course internationale d'automobiles au Grand-St-Bernard.
- Morgins :**
25 juillet, 8 et 20 août. — Bals costumés.
11-16 août. Tournois internationaux de tennis.
- Saas-Fée :**
Septembre. — Courses en skis à la Cabane Britannia.
8 septembre. — Fête alpestre à Notre-Dame-des-Marches.
- Zermatt :**
5 juillet. — Course d'été en skis.
5 août. — Bénédiction de Notre Dame des Neiges, au Lac Noir.
11 août. — Tournoi de tennis (championnat de Zermatt).
- Zinal :**
Juin. — Montée aux alpages. Combats de vaches.
15 juin. — Inauguration du service d'autocars postaux Sierre-Vissoie-Ayer (Zinal).
Juillet. — Tournoi de tennis, jeux, etc.
Août. — Grande kermesse.

FOOTBALL

Le Championnat valaisan de football

On nous écrit :
La finale du Championnat s'est jouée dimanche à Sierre, devant plus de 400 personnes. Un match de cette importance est un gros événement, même en Valais, car le groupe des citoyens qui se passionnent de spectacles sportifs grossit, comme un essaim, de saison en saison.

Je ne saurais dire ce que, dimanche, la petite foule des spectateurs a le plus admiré de la maîtrise impeccable et de l'autorité de l'arbitre, M. Schneider, du Lausanne-Sports, ou de la science, de la robuste vigueur et de la discipline des équipes. Pendant deux heures, elles n'ont pas cessé, un instant, de pratiquer un très beau jeu, rapide ouvert et loyal. Rare aubaine pour une finale!

Les finalistes, Sion I, champion du Haut, et Martigny I, champion du Bas se sont présentés tous deux au grand complet, animés tous deux d'une même ardente ambition, mais visiblement inquiets. Cette inquiétude faillit abattre les fiers Sédunois. Car, dès l'entrée, Martigny fonce en avant, coup sur coup, marque deux buts, dont l'un annulé justement pour hors-jeu, et pendant une demi-heure mène une danse infernale. Il semble que Sion

s'effondre; mais de Torrenté, capitaine, veille au grain, et peu à peu, verra l'avantage de son équipe, dont les lignes ont retrouvé l'efficace ordonnance. Sur descente et passe excellemment conjuguées, Blanchod marque d'un botté de coin impitoyable. Ci 1 à 1.

Dès ce moment et durant la seconde mi-temps toute entière, Sion domine et joue avec brio. Il s'en fallut d'un peu de chance peut-être que Martigny ne fût écrasé. Il eût fallu surtout qu'un de ses arrières fût absent, ou moins brillant: Métral, de très loin le meilleur des 22, et le seul, avec Piota, qui émergea de son équipe. Du côté sédunois il faut citer de Torrenté et de Werra; Blanchod et de Vallaz, bons joueurs à l'ordinaire, auraient pu donner la victoire aux leurs. L'ensemble s'est maintenu très bon jusqu'à la fin. Malgré prolongation, rien n'est marqué. C'est à rejouer.

Ainsi finira le 11 mai probablement, une saison qui aura vu de grands progrès dans le football valaisan. Le plus réjouissant, peut-être, et le plus méritoire n'est pas l'excellence du jeu pratiqué: il vaut celui de beaucoup d'autres qui l'apprendront à leurs dépens. C'est, je crois, la discipline quasi exemplaire des équipes. De l'une et l'autre, il faut féliciter les quatorze clubs valaisans, et le comité cantonal qui n'y est pas étranger.

— P. S. — En lever de rideau, Sierre I a battu Aigle I, par 5 buts à 1. Élégance et distinction chez les Sierrois, nonchalance chez les Aiglons. Un peu de désordre chez tous les deux. C'était de ces matches qu'on dit amicaux.

O. de C.

PENSEES

« L'Humanité se compose de plus de morts que de vivants », disait Auguste Comte. Les hommes d'une époque découvrent un peu de ce qui leur est inconnu, dans la mesure où leurs prédécesseurs leur ont préparé la voie par des découvertes préalables. Peut-on, par conséquent, attribuer à un savant le mérite d'un succès que d'autres ont préparé, et ne convient-il pas plutôt de faire l'éloge du premier qui a eu l'idée de la chose? Il est évidemment malaisé de départager les candidats à la gloire (souvent posthume) et de leur décerner une part d'immortalité qui ne soit pas usurpée.
M. de R.

Il ne suffit pas de réfuter l'utopie, il faut essayer d'en supprimer les causes en guérissant les maux qui l'ont fait naître. Moi aussi j'aperçois à l'horizon une cité mieux ordonnée, plus juste, plus heureuse que celle-ci. Mais notre cité, à nous, n'est pas construite, de la base au faite, dans la nue; elle repose sur des bases certaines, scientifiques. D'une part, un plan de réformes législatives, de l'autre, « le principe d'association et de coopération », sous des formes de plus en plus variées; telles sont, à mes yeux, les deux fortes assises du monde nouveau.
P. Deschanel.

L'histoire de la Russie ne sera probablement pas très modifiée par l'avènement du communisme. Elle n'a guère changé que le nom de son esclavage.

La Science n'a de haine que pour l'erreur, de passion que pour la vérité.
E. Rambert.

Cours des changes

Communiqué par MM. Closuit & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS	
	29 avril	30 avril à 10 h.
Paris	36.20	36.25
Londres	24.64	24.58
Italie	25.18	25.15
New-York	5.62	5.60
Belgique	30.85	30.75

JOB CIGARETTES JOB

Marque très appréciée — TABACS DE CHOIX

FUMEURS! Faites un essai avec nos:
JOB MARYLAND «ALGÉRIENNE» 50 cts le paquet
JOB MARYLAND PORTEFEUILLE 60 cts

Les cigarettes **JOB** sont les seules garanties fabriquées avec le véritable papier **JOB** qui a obtenu 450 médailles dont 110 en or, 135 diplômes et a été mis 54 fois « **HORS CONCOURS** »

Fabrique à Genève - Acacias

Très bonne couturière

se recommande pour
TOUS GENRES DE TOILETTES
Prix modérés
HENRIETTE WELTI, Av. de la Gare, 22, MARTIGNY

Mobilier 685 fr.

en noyer massif
(à l'état de neuf)
1 grand beau lit 2 pl. avec literie 1 table de nuit assortie, 1 lavabo marbre et glace, 1 commode ou armoire, 1 table de milieu avec tapis moquette, 1 beau grand canapé Louis XV couvert moquette chaises remb. assorties, 1 table de cuisine et tabourets.
Emb. exp. franco. Téléph. 55.87.
R. Fessler, Jura 5, Lausanne.

Gain accessoire

On demande dans toutes les localités importantes de la Suisse romande, **personnes** pouvant disposer de quelques heures par semaine, pour voyager dans leur localité, pour prendre des commandes de portraits, agrandissements d'après photographie.
Bonne commission.
Maison **E. Peytrequin**, fondée en 1889. Rue de la Paix, 4, à Lausanne.

On demande pour de suite une personne

d'un certain âge pour faire le ménage d'une dame et deux fillettes passant l'été à la montagne. S'adresser au Confédéré.

AVIS

Les personnes qui ont des notes à présenter concernant le match des reines, à Martigny, doivent les adresser dans la huitaine à M. René Morand. Passé cette date, elles ne seront plus admises.

FOURRURES

en tous genres
confectionnées et sur mesures
Transformations
M. DUBOIS, Rue des Vergers, 9 Clarens

Le Maître de Forges

Monsieur **MARCEL MAGNENAT**, instituteur, à Aigle, et sa petite Madeleine remercient du fond du cœur toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans ces jours d'épreuve et tout particulièrement leurs amis sincères et dévoués du *Cheur d'Hommes de Martigny*.

Monsieur et Madame Jules **RAMONI-MOTTIEZ** et famille, profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été témoignés à l'occasion de l'épreuve cruelle qu'ils viennent de traverser, prient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil de recevoir ici l'expression de leur sincère reconnaissance.

A la chaudronnerie

Pulvérisateurs Vermorel, Trost, Gobets, lance-revolver et souffreuses soufflets. Pièces de rechange. Réparations de tous systèmes à très bas prix.
Batterie de cuisine cuivre, fer battu, aluminium.
Chaudières de montagne et à distiller.
Sonnets montées, de Bagnes et Chamoni.
Fourneaux potagers et **buanderles**, des meilleures fabriques.

Verres à vitres et vitrier
Etamage et réparations à prix modérés
On se rend à domicile Se recommande

Aimonino, chaudronnier, Sion
Près du Temple protestant

Fête Cantonale de Musique avec Concours à Viège, les 24-25 mai 1924
Viège-Zermatt-Gornergrat
Réduction 75 %

Hôtel du Parc, Villars s. Ollon demande :

- 1 cuisinière à café, 24-28 ans au moins.
 - 1 femme de chambre des employés, propre et très ordonnée.
 - 1 forte fille de cuisine.
 - 3 filles d'office, ces filles ne doivent pas avoir moins de 20 ans.
 - 2 portiers d'étage, le premier parlant les langues.
 - 1 concierge-conducteur.
- Envoyer offres avec photographie, certificats et timbres pour la réponse.

GRAINES fourragères et potagères
Spécialité : **Mélanges** pour établissement de prairie de fort rendement et de longue durée. — Chaque mélange est composé spécialement suivant la nature, altitude du terrain, etc. Longue expérience
Demandez offre — **Adolphe Rey, Sierre**

Docteur **Eugène de Werra**
Martigny
absent
du 2 au 17 mai pour service militaire

TEINTURERIE
F. & E. BAECHLER Frères
Genève (Maison fondée en 1834)
Place Centrale à Martigny
Promptes livraisons - Travail soigné - Prix modérés
Lavage chimique - Noir rapide pour deuil - Nettoyage à sec
EXPÉDITIONS PAR POSTE

Martigny Amateurs de dernières nouvelles, un avantage pour vous ?

„La Suisse“

Journal paraissant tous les Jours (dimanches, jours fériés compris) vous est porté à domicile pour fr. 2.50 par mois. Adressez-vous à Mme Bouniol-Gillioz, La Bâttaz.

A vendre à Martigny
Jardin de grand rapport
Situation magnifique pour construire plusieurs maisons d'habitation, villas, etc.
Conditions avantageuses. Occasion unique. Ecrire case 17426.

A vendre
poussette anglaise
S'adresser à Rossier Alfred, La Bâttaz.

A louer sur l'Avenue de Martigny-Bourg
appartement
de 5 pièces, jardin, eau, gaz, électricité. Entrée : date à convenir. S'adresser à M. Auguste Damay, Martigny-Bourg.

A louer
appartement
de 5 pièces avec galetas, conviendrait pour famille ouvrier.
S'adresser au Confédéré.

A louer
un magasin
arrière-magasin, appartement, cave, galetas, situé sur la place, à Martigny. Date à convenir. S'adresser sous chiffres 407, J. M., Poste restante, Martigny-Ville.

A louer
chambre meublée
S'adresser à M. Etienne Martignetti, Avenue de Martigny-Bourg.

Grand choix de
Bijouterie
or, argent et double
Alliances or
(gravure gratuite)
Henri Moret - Martigny
Avenue de la Gare

Le Syndicat agricole d'Ollon

prendrait encore quelques poulaillers et génissons pour ses pâturages de plaine et montagne.
Entrée commencement de mai. Prix très modérés.
S'inscrire chez M. Demarfn, secrétaire du Syndicat agric. d'Ollon.

Sage-femme diplômée
Madame Eberwein - Rochat
11, Bd. James Fazy - Genève
Consultations Pensionnaires
Téléph. Mt-Blanc 48,80

A louer pour alpage un taureau

race d'Hérens, primé 1re classe. S'adresser sous P 1923 S, Publicitas, Sion.

Boite LEMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
Matuâté

Un garçon intelligent et de confiance pourrait entrer immédiatement chez Lonjat-Delaloy, Martigny, pour conduire et soigner les chevaux. Place stable à l'année.
Inutile de se présenter sans de bonnes références.

Pour chevaux de boucherie
adressez-vous directement à la **Boucherie chevaline centrale**
Louve 7 Lausanne
H. Verrey-Weichler
Abatage et paiement sûrs
Camion-Automobile
Tél. b. uch. 92.59 Domicile 92.06

Plaques de portes
en métal inaltérable; on grave prénom, nom et métier, à titre de réclame pour fr. 2.50. (Ecrire commande très lisible, s. v. p.) Travail superbe et garanti. Envoi en remboursements.
Louis Koenig, Avenue du Simplon, 10, Lausanne.

On demande pour alder au ménage
jeune fille
pouvant coucher chez elle. Bons gages.
S'adresser au bureau du journal

On demande
jeune fille
pour aider au ménage et servir au café. S'adresser sous initiales A-F au bureau du journal.

Le **3^e tirage**
de la Loterie de l'Hôpital d'Aarberg a dû être renvoyé. Il aura lieu irrévocablement le **31 mai** sans renvoi possible. Les gros lots de fr. 50.000.— 20.000, 5000, etc., ne sont pas encore tirés et peuvent être gagnés par les derniers billets à fr. 1.—. Hâtez-vous et faites vos commandes avant qu'ils soient tous vendus. Envoi contre remboursement par l'Agence Centrale à Berne, Passage de Werdt 149

Grand Match aux Quilles

organisé par
l'Harmonie de Chamoson
les 4 et 18 mai, au Café René Juillard à Chamoson
1^{er} prix fr. 80.—. 2^{me} prix fr. 60.—. 3^{me} prix fr. 45.—
Nombreux autres lots

CREDIT SIERROIS
Sierre et Montana
Escompte — Ouverture de crédits
Change — Ordres de Bourse
Dépôts à vue et à terme aux conditions les plus favorables

Foires de Sion

A Sion, les foires de mai ont lieu les **3, 10 et 24**.
Les 17 et 31 mai il n'y a pas foire, ceci contrairement aux renseignements donnés par certains organes de publicité.
La Commune de Sion.

Maison d'expédition de **CHAUSSURES**
Dossenbach
Fribourg
Demandez-nous s. v. pl. notre nouveau catalogue illustré qui vous sera envoyé gratuitement (Une carte suffit)

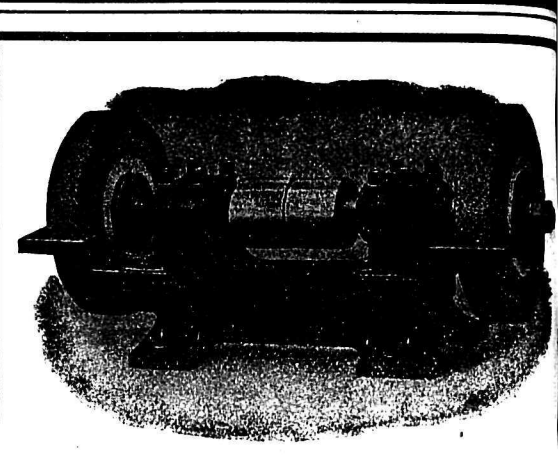
Hôtel BELVÈRE, CHEMIN s. Martigny
Ouverture 4 mai
Consommations de 1^{er} choix - Invitation cordiale
Se recommande : **Jules Meunier**.

Imprimés en tous genres
à l'Imprimerie Commerciale, Martigny

TIR FÉDÉRAL
18 JUILLET 1924 à Aarau 5 AOUT 1924
CENTENAIRE
Journal officiel de la fête
Journal bien rédigé, bien conçu et illustré. Excellent organe de publicité avant, pendant et après la fête
Enorme tirage
Régie exclusive des annonces : **PUBLICITAS S. A., Sion**
Demandez prospectus détaillé Téléphone 236

LIDDES - FESTIVAL

Où Irons-nous dimanche le 4 mai ?
Amis de la Musique, Citoyens et Citoyennes du parti libéral nous irons tous à Liddes, au Festival des Fanfares Libérales l'Entremont et profiterons à cet effet des trains spéciaux ci-après
Martigny C. F. F. départ 9 h. 30 Orsières départ 20 h.
> Ville > 9 h. 35 Sembrancher > 20 h.
> Bourg > 9 h. 38 Bovernier > 20 h.
> Croix > 9 h. 42 Martigny-Croix > 21 h.
Bovernier > 9 h. 53 > Bourg > 21 h.
Sembrancher > 10 h. 07 > Ville > 21 h.
Orsières arrivée 10 h. 24 > C.F.F. arrivée 21 h.



Machines à percer
Machines à meuler
Machines à scier
Tours de mécaniciens. Etaux limeurs. Arbres Poulies. Courroies. Appareils à souder à l'autogène. Outils pour tous les métiers.
Devis sur demande pour installations d'ateliers

Aff. Fleuti Société Anonyme

LECTRICES
Avant de faire vos achats consultez les annonces paraissant dans le Confédéré

BANQUE de BRIGUE
BRIGUE
Capital-Actions Fr. 1.000.000.—
entièrement versé
Compte de chèques postaux : Il c 253 Bureau de Sion
Ouvertures de crédits garantis par cautionnement, nantissement de valeurs ou par hypothèque
Prêts hypothécaires
Jusqu'à nouvel avis, la Banque accepte des dépôts :
En comptes-courants de **3 à 3 1/2 %**
En comptes de dépôt : **3 1/2 à 4 1/2 %**
pôts suivant durée : **4 1/2 %**
Sur carnets d'épargne à : **4 1/2 %**
Contre obligations à : **5 %**
Location de cassettes dans la chambre forte

28 Feuilleton du « Confédéré »
La Dame aux Millions
par **CHARLES FOLEY**
— Je n'y comprends rien. Madame Biquet devait sortir avec moi. La voiture attend-elle ?
— On n'a même pas donné l'ordre d'atteler.
Et, diminuant la spirale peu à peu, le domestique avait une démanaison d'éteindre brusquement pour laisser l'autre se dépêtrer dans le noir.
Pour en finir, il demanda :
— Est-ce que monsieur s'en va ?
— Oui, oui, je m'en vais, — dit Mouchut éploré et vexé.
Le valet ouvrit la porte, mais la referma avant que le gros homme ne fût en bas, dans le vestibule. Et butant, tâtonnant, après avoir vainement demandé le cordon, il dut aller frapper à la vitre du concierge.
La porte ouverte, il recula devant le cinglement brutal d'une averse. Dans l'avenue immense, désertée,

plus une lueur de voiture. Il n'osa remonter chercher un parapluie.
Frissonnant autant d'humidité que de peur, il releva le bas de son pantalon et, enfonçant à regret ses chaussures vernies dans les flaques, il gagna la rangée des arbres à peine feuillus, sautant lourdement de l'un à l'autre. Ainsi, il reprit tristement le chemin de chez lui, renonçant, crotté comme il l'était, à la fête, au souper, au champagne. Et le cœur percé à chaque goutte de pluie qui claquait son tube neuf, il maugréait, mais à voix basse, dans une modération et une dernière prudence de vieil écornifleur :
— Vrai, ça n'est pas gentil !
Puis, l'eau déglouinant des bords de son chapeau, il secouait la tête avec mélancolie :
Pas facile, ces Biquet, pas faciles du tout !
V
Marny-le-Roi est cette merveille de la Renaissance que le poète a joliment chantée :
Ens vallon soif et coquet
Où Dame nature, esbaudie,
Houssa son plus grand affiquet
De fleurs et de préte enverdiée...
Résidence favorite de la duchesse de Berry, Marny, vers 1832, fut acheté par les Salviati. Ralliée à Napoléon III, ruinée par ses prodigalités, cette famille, à la chute du second empire, mit le château en vente. Il resta vingt-cinq ans sans trouver d'acquéreur.
Dès 1900, les Biquet guignèrent le domaine. En un

flair d'araignée qui laisse la mouche haleter, ils ne firent aucune offre, sachant la spéculation bonne, mais la voulant meilleure. Ils attendirent que la duchesse, la dernière des Salviati, fût aux abois. Veuve, madame Biquet eut la gloire d'enlever le marché d'assaut. Le tout hypothéqué jusqu'au moindre taillis, elle surgit brusquement avec cinq cent mille francs comptant, palpables, chez le notaire. Et elle exigea Marny tout meublé, à prendre ou à laisser. La duchesse Salviati cria au couteau sur la gorge, mais accepta l'argent le jour même. Et, instantanément, madame Biquet passa châtelaine de la royale demeure...
Elle ne songeait guère, en cette première visite, à sa noble devancière, dans le vieux fiacre de louage cinglé de boue au dehors, baillant le crin au dedans, qui, le matin, sous une pluie fine, grinçait dans les ornières et la menait cahin-caha, de la gare au castel, dans une grêle de coups de fouet. Penchée à la portière, Marcelle fixait de loin les ramures géantes et follement enchevêtrées de ce parc de bois dormant. Une émotion lui poignait le cœur à la pensée que ces pelouses, ces futaies, ces ombelles splendides, cette forêt escadant dans le gris de l'horizon les collines à pic et que ces collines elles-mêmes dont les flancs, déchirés par les racines vivaces, saignent sur la rivière en larges coulées crayeuses, tout appartenait à la petite femme maigre et endeuillée assise près d'elle.
A l'enthousiasme de la jeune fille, la raffineuse, en modestie exagérée, répliquait brièvement :
— Mais oui, c'est assez grand.

Et elle ne trahissait aucune vanité, si ce n'est dans le battement de ses narines plus ouvertes.
Devant la grille aux vieux ors brunis où pouvaient entrer de front quatre carrosses de gala, le fiacre s'arrêta piteusement. Les deux femmes descendirent. Amusée de cette arrivée humble, madame Biquet sonna discrètement, puis renvoya le fiacre ne le gardant pas à l'heure. Le vieux concierge parut et, devant cette bourgeoise qui, jupes retréssées, se recroquevillait sous son parapluie, il ne put que toucher sa casquette et ne se hâta pas, entr'ouvrant à peine la grille bâtarde.
— Je voudrais visiter.
— Mais ce n'est pas le jour, dit le concierge. On n'ouvre que le dimanche et le jeudi.
— Ce sera le jour pour moi ! — fit la raffineuse avec un sourire mince.
— Oh ça, bien sûr, — approuva l'autre conciliant.
— Puisque vous avez pris la peine de venir, et que la voiture encore, je ne refuserai pas de vous montrer le château...
— Je crois que vous ferez aussi bien ! — répliqua-t-elle avec une ironie que le vieil homme ne saisit pas.
Quand elles eurent franchi la grille, elle dit, d'un ton sec :
— Maintenant que je suis entrée, cela suffit, refaites-les. Vous me ferez le plaisir de ne rouvrir à personne, ni le jeudi, ni le dimanche. Et si votre casquette n'est pas clouée à votre tête, vous pouvez l'ôter : je suis madame Biquet !